

Paris, le 3 février 2025

Propositions CFDT dans le cadre de la négociation du PSE du GIE

Mesures d'accompagnement du reclassement externe

1. Durée du congé de reclassement

Moins de 45 ans : 8 mois

45 à 59 ans : 10 mois

Plus 59 ans : 12 mois

Salariés fragilisés : 18 mois quel que soit l'âge.

2. Statut, rémunération et garanties sociales du salarié...

Montant de l'allocation mensuelle : 75 % du salaire mensuel brut calculé sur les trois derniers mois.

3. Aides à la formation/reconversion

Budget maximum alloué par salarié 7000 euros, 8000 euros pour les salariés fragiles.

Indemnités de licenciement

4. Indemnités supra légale.

8000 euros quels que soient l'âge ou la CSP